



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2023

Date de convocation : 03/07/2023
Date d'affichage : 04/07/2023

Membre en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12
Pouvoirs : 01

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Annie CALLAMARD, Sylvie PEGOURIE, Bélanda OUILLON, Anne-Hélène MATHIEU.
- Messieurs Mourad RAHMANI, Éric MERLINO, Xavier LANTHEAUME, Romain AIMAR, Dominique THONIEL
-

Absents : Madame Elisabeth MAQUET et Monsieur Martial FAILLET

Excusés :

Excusé ayant donné procuration : Christophe COLOMB, procuration à Patricia ALLOUCHE

Secrétaire de séance : Romain AIMAR

La séance est ouverte à 20H00

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) secrétaire pris au sein du Conseil. Romain AIMAR accepte cette fonction et est désignée à l'unanimité par le Conseil.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 Juin 2023

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de fixer le nombre d'adjoints à la suite des démissions de Madame Françoise RASTOLL et de Monsieur Ludovic LAFARGE;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le nombre de 4 adjoints pour le bon fonctionnement communal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 4 le nombre d'adjoints

2. ELECTION DE NOUVEAUX ADJOINTS AU MAIRE SUITE A DES DÉMISSIONS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Monsieur Ludovic LAFARGE et Madame Françoise RASTOLL se sont démis de leurs fonctions d'adjoints au maire et de conseillers municipaux,

Les démissions ont été acceptées par Madame la Préfète,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la décision précédente du conseil fixant le nombre d'adjoints à 4,

Considérant la vacance de deux postes d'adjoints au maire dont la démission a été acceptée par Madame la Préfète,

Considérant que lorsque des postes d'adjoints sont vacants, le conseil municipal peut décider que les nouveaux adjoints occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que le ou les adjoints démissionnaires,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de la commune, il est nécessaire de pourvoir les postes d'adjoints vacants,

Considérant qu'en cas d'élection elle se fait au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Décide que les adjoints occuperont dans l'ordre du tableau le même rang que le ou les adjoints démissionnaires
- Procède à la désignation du 3^{ème} adjoint : Madame Anne-Hélène MATHIEU présente sa candidature et à la suite du dépouillement est élue à l'unanimité
- Procède à la désignation du 4^{ème} adjoint : Monsieur Éric MERLINO présente sa candidature et à la suite du dépouillement est élu à l'unanimité

3. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE PERISCOLAIRE ET RPE - AUTORISATION DE DEMANDE DES SUBVENTIONS

Vu la délibération D2023-05 du Conseil en date du 30 janvier désignant le Cabinet d'architecte de Monsieur Séverin Perreault
Considérant qu'au stade d'avancement de ce projet (avant-projet détaillé-APD) il y a lieu d'approuver le plan de financement et de solliciter les demandes de subventions selon le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	MONTANT HT	%	LIBELLE	MONTANT HT	%
MAITRISE ŒUVRE + SPS + CONTROLE TECHNIQUE - SONDAGES	71 500.00 €	13.80	AUTO FINANCEMENT	103 025.00 €	20.00
COUT TRAVAUX	429 000.00 €	83.20	CONSEIL DEPARTEMENTAL	75 075.00 €	15.00
			DETR	187 400.00 €	36.00
			REGION	100 000.00 €	19.00
MATERIELS ET EQUIPEMENTS	15 000.00 €	3.00	CAF	50 000.00 €	10.00
TOTAUX	515 500.00 €	100.00		515 500.00 €	100.00

Où cet exposé et le plan de financement proposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour ce projet selon le plan de financement proposé

4. PROJET DE SALLE PERISCOLAIRE ET RPE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA DOMBES

Ce projet a pour objet de mettre à disposition de l'école une salle principalement réservée pour le périscolaire (pour l'instant les enfants sont accueillis dans une salle de classe et dans la salle de motricité) et le nombre d'enfants en périscolaire étant en constante augmentation, il apparaît indispensable de mettre à disposition de l'association ECLAT, qui gère le périscolaire, cet équipement.

Cette salle servira également pour le RPE (relais petite enfance et assistantes maternelles).

Le projet est envisagé avec l'utilisation de bois local, de matériaux bio sourcés notamment en isolation thermique avec de la laine de bois, un système de chauffage par pompe à chaleur, le respect de la réglementation thermique 2020. Dernier point, ce projet a pour particularité de fermer la cour des primaires, le mettant à l'abri d'actes éventuellement malveillants.

Plan de financement prévisionnel :

Vu la délibération D2023-05 du Conseil en date du 30 janvier désignant le Cabinet d'architecte de Monsieur Séverin Perreault
Considérant qu'au stade d'avancement de ce projet (avant-projet détaillé-APD) il y a lieu de solliciter les demandes de subventions selon le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	MONTANT HT	%	LIBELLE	MONTANT HT	%
MAITRISE ŒUVRE + SPS + CONTROLE TECHNIQUE - SONDAGES	71 500.00 €	13.80	AUTO FINANCEMENT	103 025.00 €	20.00
COUT TRAVAUX	429 000.00 €	83.20	CONSEIL DEPARTEMENTAL	75 075.00 €	15.00
			DETR	187 400.00 €	36.00
			REGION	100 000.00 €	19.00
MATERIELS ET EQUIPEMENTS	15 000.00 €	3.00	CAF	50 000.00 €	10.00
TOTAUX	515 500.00 €	100.00		515 500.00 €	100.00

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et le plan de financement prévisionnel ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de communes de la Dombes, à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à financer le solde par son autofinancement si le fonds de concours et les subventions obtenus étaient moindres qu'espérés.

5. AUTORISATION DE SIGNATURE A MR LE MAIRE – AVENANT N°4 CONVENTION CONSTITUTIVE DU SERVICE INSTRUCTEUR ADS UNIFIÉ ET ANNEXE 1

Monsieur le Maire expose au conseil que cette convention type communale est actualisée avec l'intégration de la dématérialisation de l'application du croit des sols et le rééquilibrage du budget du service ADS unifié par l'actualisation de la clé de répartition définissant les composantes de la contribution financière au service ADS.

Propose que l'annexe 1 sollicite l'appui du service instructeur mutualisé pour l'instruction des actes suivants :

CU (art. L.410-1a)	NON
CU (L.410-1b)	OUI
PC	OUI
PC Valant division	OUI
PA	OUI
DP	OUI ET NON (NON pour DP simples : photovoltaïques, clôtures...)
DP division	OUI
DP créatrices de SP	OUI
Permis de démolir	OUI

Demandes de modification, d'annulation, de prorogation, de transfert de toutes les décisions ci-dessus : OUI

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire :

- A signer l'avenant n° 4 de la convention
- Approuve l'annexe n° 1 pour l'appui du service instructeur dans les actes définis

6. APPEL A PROJET : COURS D'ECOLE SPORTIVES ET ACTIVES TRACAGES LUDIQUES

Monsieur le Maire expose au conseil que l'école envisage dans les deux cours de récréation des tracages ludiques à l'intention des élèves.

Dans le cadre d'un appel à projet de l'agence nationale du sport, il est possible d'obtenir une subvention pour ces tracés. Une demande de devis sera faite par la commune.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à déposer dès l'obtention du devis un dossier de subvention pour ce projet

7. INFORMATIONS DIVERSES

↳ MAISON PRIVÉE pour personnes âgées sur l'emplacement de la salle des fêtes – Peut-être étude préliminaire à titre gratuit avec Mr Johnny LOISON Architecte et SLCI

Demande des élus si ce projet se concrétise de garder la salle des fêtes jusqu'à l'ouverture de la nouvelle

↳ Info recensement de la population – nous sommes 1315 habitants

↳ Rénovation de 50 luminaires d'éclairage public – Information concernant l'obtention d'une subvention fond vert de 5011 Euros

↳ Station d'épuration – pose samedi 8 juillet de la première pierre

↳ Info STATION-E – Mise en place de bornes de recharge à titre gratuit. Dans l'immédiat pas d'accord de principe, le conseil municipal souhaite attendre pour en savoir plus

↳ Remplacement d'un agent intervenant à la cantine. Une remplaçante a été trouvée mais qui ne souhaite pas intervenir comme ATSEM à l'école

↳ Info du conseil concernant le circuit de l'étang du grand Birieux

↳ Info du conseil concernant le recours gracieux de Mr et Mme MELONI

La séance est levée à 22h15

Le Maire,
Dominique PETRONE



La Secrétaire de Séance,
Romain AIMAR

